



BOUVILLON
d'abattage



VEAU
d'embouche



BOVIN
de réforme et
veau laitier



VEAU
de grain



VEAU
de lait

INVITATION



40^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTRICES ET DES PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

À toutes les productrices et tous les producteurs de bovins,

Vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle (AGA) des producteurs de bovins du Québec qui se tiendra les 29 et 30 mars 2022 à l'**Hôtel Le Concorde Québec**, situé au 1225, Cours du Général-De Montcalm, Québec. Cette AGA constitue un rendez-vous incontournable pour les producteurs et productrices de bovins du Québec. Notez toutefois que seuls les producteurs de bovins délégués par leur syndicat régional ont droit de vote.

L'ordre du jour, que vous trouverez au verso, précise les sujets visés par le présent avis de convocation. Les délégués au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint) seront appelés à voter notamment sur le nouveau Plan de financement 2023-2025 portant sur la contribution de base au Plan conjoint et ainsi apporter des modifications au *Règlement sur les contributions des producteurs de bovins*. De plus, des modifications seront proposées aux producteurs de veaux d'embouche et de bovins de réforme réunis en atelier ainsi qu'aux délégués de l'AGA aux fins de modifier les articles 8 et 12 du *Règlement sur le Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement*.

Nous vous invitons également à prendre connaissance des Règles de procédure préalablement à la tenue de l'AGA, lesquelles ne seront pas relues cette année. Vous pouvez aller au : <https://cutt.ly/aga-pbq-2022>, où toute la documentation relative à l'AGA sera disponible.

En participant à votre AGA, vous contribuez aux discussions qui mèneront à l'adoption des principales orientations de votre organisation. Je vous invite à profiter de ce rendez-vous annuel pour fraterniser avec vos collègues producteurs et rencontrer les représentants de la filière bovine, notamment lors des ateliers de chacun des secteurs de production, du cocktail et du banquet.

Les producteurs qui ne sont pas délégués par leur région doivent confirmer leur présence en communiquant avec M^{me} Annie Provost-Savoie par téléphone au 450 679-0540, poste 8287, ou par courriel au aprovostsavoie@upa.qc.ca.

Votre passeport vaccinal et une pièce d'identité avec photo pourraient vous être demandés lors de votre inscription selon les mesures sanitaires en vigueur à ce moment. En cas de symptômes de la COVID-19, il est important d'être prudent, de ne pas se présenter à l'assemblée et d'en informer votre secrétaire régional afin qu'il puisse procéder à votre remplacement dès que possible. Voici la liste des symptômes de la COVID-19 pour vous guider : <https://cutt.ly/symptomes-covid>.

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2021

Vous trouverez ci-joint le *Rapport annuel des activités 2021* des Producteurs de bovins du Québec. À sa lecture, vous constaterez les différentes actions réalisées au cours de la dernière année et vous saisissez les nombreux défis que l'organisation devra relever au cours de la prochaine année.

Je vous souhaite une bonne lecture et je compte sur votre présence à l'assemblée.

André Roy, M.B.A.

Directeur général et secrétaire-trésorier

p. j. Ordre du jour de l'AGA des producteurs de bovins du Québec (verso)
Rapport annuel des activités 2021 (en annexe)

Longueuil, le 8 mars 2022

Les Producteurs
de bovins du
Québec



bovin.qc.ca

ORDRE DU JOUR

Assemblée générale annuelle

Les Producteurs
de bovins du
Québec



MARDI 29 MARS 2022

7 h 30 à 10 h	INSCRIPTION SÉANCE PLÉNIÈRE - Salle Suzor-Côté-Krieghoff
10 h à 10 h 30	1 Ouverture de l'assemblée du <i>Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec</i> 2 Adoption des règles de procédure 3 Adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour 4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des 6 et 7 avril 2021
10 h 30 à 11 h	5 Dévoilement du lauréat du concours de la gérance environnementale pour le Québec
11 h à 12 h	6 Allocution du président de l'UPA*
12 h à 12 h 30	7 Conférence de la Canadian Cattlemen's Association* 8 Ajournement
12 h 30 à 13 h 45	DÎNER - Place Montcalm (sous-sol) 9 ATELIERS
13 h 45 à 15 h	• Présentation du diagnostic de la compétitivité de la filière bœuf (Veau d'embouche, Bouvillon d'abattage et Bovin de réforme et veau laitier) - Salle Krieghoff
13 h 45 à 17 h 30	• Tenue des ateliers des secteurs Veau de grain (salle Pilot) et Veau de lait (salle Cullen)
15 h à 17 h 30	• Tenue des ateliers des secteurs Veau d'embouche (salle Borduas) et Bovin de réforme et veau laitier (salle Suzor-Côté)
15 h à 17 h 30	• Tenue d'une assemblée générale spéciale des producteurs de bouvillons d'abattage (1 ^{re} partie – Huis clos) - Salle Lismer-Leduc-Fortin
17 h 30	COCKTAIL
19 h 30	BANQUET - Salle Suzor-Côté-Krieghoff

MERCREDI 30 MARS 2022

	SÉANCE PLÉNIÈRE - Salle Suzor-Côté-Krieghoff
8 h 30	10 Réouverture de l'assemblée du <i>Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec</i> 11 Adoption du <i>Rapport annuel des activités 2021</i> 12 Adoption du <i>Rapport financier 2021</i> 13 Nomination des auditeurs indépendants 14 Approbation du budget 2022 du Fonds de garantie de paiement 15 Mot du président*
11 h 30	16 Conférence sur le plan de durabilité des Producteurs de bovins du Québec* 17 Adoption des rapports et des résolutions d'ateliers • Veau de grain, Veau de lait, Veau d'embouche, Bouvillon d'abattage, Bovin de réforme et veau laitier
12 h à 13 h 15	DÎNER - Place Montcalm (sous-sol)
13 h 15	18 Adoption d'un Règlement modifiant le <i>Règlement sur les contributions des producteurs de bovins</i> de la manière suivante, applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2023: • Pour la catégorie « bovin de réforme et veau laitier », une diminution de la contribution de base de 0,75 \$ par veau laitier et une diminution de 0,85 \$ par bovin de réforme de race laitière; • Pour la catégorie « veau d'embouche », une diminution de 40 \$ de la contribution annuelle par entreprise et une diminution de la contribution de base de 0,75 \$ par veau d'embouche; • Pour la catégorie bouvillon, une diminution de la contribution de base de 0,50 \$ par bouvillon; • Pour les autres exploitations agricoles bovines (dont les catégories « veau de grain » et « veau de lait »), une hausse de 200 \$ de la contribution annuelle par entreprise et une diminution de 0,75 \$ de la contribution de base par veau de grain, veau de lait ou tout autre bovin. 19 Adoption d'un Règlement modifiant le <i>Règlement sur le Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement</i> aux fins de modifier les articles 8 et 12 20 Étude et adoption des autres résolutions soumises directement en séance plénière 21 Allocution du ministre André Lamontagne* 22 Affaires générales 23 Levée de l'assemblée du <i>Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec</i>

* Diffusion en direct sur le groupe Facebook et la chaîne YouTube des Producteurs de bovins du Québec.